

## Revalorisation de la Catégorie C

Une réunion conclusive s'est tenue le vendredi 20 septembre sur le projet de refonte de la grille de la Catégorie C.

La DGAFP avait, au cours de l'été, présenté un projet qui avait donné lieu à d'importants désaccords de la part de Force Ouvrière notamment sur les conditions inacceptables de reclassement des agents, (rétrogradations d'échelons et allongements des durées de carrière).

Lors de la réunion du 23 juillet, FO avait revendiqué, afin d'éviter l'application de reclassement proposé par l'administration, pour tous les échelons, 5 points d'indice en 2014 et à nouveau 5 points d'indice en 2015.

Malgré le cadre budgétaire contraint dû à la politique d'austérité, le cabinet de la ministre a néanmoins pris en compte les revendications portées par FO et proposé un nouveau projet de grille indiciaire.

Le projet de reclassement dans les 4 échelles de la catégorie C présente les modifications suivantes :

- Un nouveau bornage indiciaire pour 2014, allant de l'IB 330 - IM 316 à l'IB 536 -IM 457
- Attribution de 5 points d'indice majorés en 2015 sur l'ensemble de la grille
- Création pour les échelles 4 et 5 d'un 12<sup>ème</sup> échelon et d'un 9<sup>ème</sup> échelon pour l'échelle 6
- Un reclassement à échelon égal
- Une durée cumulée échelle 3 et 4 de 26 ans
- Une durée cumulée recrutement concours de 30 ans

Compte tenu des nouveaux bornages de la catégorie C, FO a demandé à l'administration que soient relevés les premiers indices de la catégorie B. La DGAFP a répondu favorablement à cette demande et nous transmettra cette semaine le nouveau bornage indiciaire du premier gade de la catégorie B ainsi que la grille définitive de la catégorie C.

Pour Force Ouvrière, malgré ces quelques améliorations, ce projet de grille pour la catégorie C n'est qu'une mesure d'urgence dans l'attente du rapport Pêcheur qui lancera les pistes de discussions pour la refonte de la grille indiciaire unique (C, B et A).

Force Ouvrière revendique toujours :

- ▶ L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 %
- ▶ Le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- ▶ Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC

PARIS, le 23 septembre 2013